Je possède un iPhone ou un smartphone fonctionnant sous Androïd, je peux utiliser l'application Urbis Mobile. Je m'inscris d'abord en ligne sur le site www.urbismobile.com puis je peux débuter mon stationnement soit en activant la fonction géolocalisation sur mon téléphone, soit en saisissant le numéro de téléphone indiqué sur l'horodateur.

Pour accéder au service et procéder à votre inscription, flashez ce code QR.

Vous résidez en cœur de ville ?
Pensez à l'abonnement résidant !
Rendez-vous au guichet Stationnement de l'hôtel de ville ou sur www.nancy.fr

Relation clients

N°Cristal 09 70 60 99 44
APPEL NON SURTAXE

Service disponible du lundi au samedi de 7H à 21H

URBIS MOBILE
LE STATIONNEMENT CONNECTÉ OPÉRÉ PAR MOBILE CITY

ville de Nancy

www.synop6.fr

Nouveau à Nancy

Payez votre stationnement de voirie avec votre mobile, c'est simple et rapide !

Stationner à Nancy :
Plus de 6000 places en voirie et près de 7000 places dans les parkings

URBIS MOBILE
LE STATIONNEMENT CONNECTÉ OPÉRÉ PAR MOBILE CITY

ville de Nancy

Et si votre mobile vous facilitait le stationnement...

Plus besoin de monnaie ni de ticket. Plus besoin non plus de se déplacer jusqu'à l'horodateur et de déterminer à l'avance son temps de stationnement. Un système facile d'utilisation et un gain de temps pour tous les usagers des emplacements payants sur voirie à Nancy. De plus, vous payez votre vrai temps de stationnement, à la minute près.

Mode d'emploi en 3 étapes

1 Je m'inscris

Lors de la première utilisation du service, **je m'enregistre gratuitement sur le site** www.urbismobile.com

Je crée mon compte personnel avec mes coordonnées, mon numéro de plaque d'immatriculation et le mode de paiement que je choisis (recharge du compte par prélèvement automatique ou manuellement). Pour pouvoir utiliser le service, je crédite mon compte en payant par carte bancaire. **Lors de mes prochaines utilisations, je pourrai passer directement à l'étape 2.**

2 Je stationne

Pour débuter mon stationnement, **j'appelle le numéro de téléphone indiqué sur l'horodateur.** Attention, à chaque zone tarifaire est attribué un numéro de téléphone différent (seul le dernier chiffre change). Pour plus de rapidité, je peux enregistrer chaque numéro dans le répertoire de mon téléphone*. (voir ci-contre)

Une annonce sonore me confirme que ma demande est bien prise en compte. Je reçois ensuite un SMS de confirmation.

3 Je reprends ma voiture

De retour à mon véhicule, **lorsque je m'apprête à quitter ma place, je rappelle le même numéro** que lorsque je suis arrivé. Une annonce sonore me confirme que ma demande est bien prise en compte et ensuite, **je reçois un SMS récapitulatif** m'indiquant la durée et le montant de mon stationnement. Retrouvez à tout moment l'ensemble de vos stationnements détaillés sur votre espace client.

T2 03 70 27 70 12

T4 03 70 27 70 14

T5 03 70 27 70 15

T6 03 70 27 70 16

* appel gratuit. Veillez à passer vos appels en numéro non masqué.

Foire aux questions

L'espace client en ligne est-il sécurisé ?

Oui ! Vos informations personnelles sont protégées et traitées de manière confidentielle, conformément aux lois informatique et liberté. Elles ne peuvent être consultées que par des personnes dûment autorisées.

Dois-je créer plusieurs comptes si je me sers de plusieurs téléphones portables et/ou de plusieurs véhicules ?

Non ! Vous pouvez enregistrer sur votre espace client jusqu'à 4 numéros de téléphone ainsi que 4 plaques d'immatriculation. Quand vous appelez pour démarrer un stationnement, vous êtes automatiquement identifié grâce à votre numéro de mobile. Si vous avez enregistré plusieurs plaques d'immatriculation, le serveur vocal vous demandera de sélectionner le véhicule souhaité.

S'il n'y a pas de ticket à l'intérieur de mon véhicule, comment la police municipale peut-elle vérifier que j'ai effectivement acquitté le paiement de mon stationnement ?

La police municipale est équipée de téléphones connectés au système Urbis Mobile. Lors du contrôle, l'agent saisit le numéro de la zone et a accès à la liste de tous les véhicules qui y sont inscrits en cours de stationnement. En cas d'infraction, l'agent de police peut désormais, avec ce même téléphone, enregistrer et transmettre directement les contraventions au centre de traitement. Ainsi, le timbre-amende sur papier est supprimé et l'avis de contravention est envoyé automatiquement par courrier au domicile du contrevenant, tout comme pour les infractions relevées par les radars de vitesse.

Les appels que j'émets au service et les SMS que je reçois sont-ils payants ?

Non ! Vous ne payez ni vos appels téléphoniques au service, ni les SMS que vous recevez de la part du système Urbis Mobile. En revanche, l'appel peut être payant (prix d'un appel local) si vous devez choisir entre plusieurs véhicules enregistrés.